

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 08 Avril 2025

Délibération n° 08-2025

Séance du 08 Avril 2025

Date de convocation :

1<sup>er</sup> Avril 2025

Date d'affichage :

.....2025

Nombre  
de conseillers en exercice

12

de présents

8

de votants

11

L'an deux mil vingt-cinq, le Huit Avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Maryline JOVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE

Messieurs, Alain BŒUF, Gilles GUILMETTE Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Messieurs Roger BLIN, Frédéric CHAUVEAU, Yann WOJCIECHOWICZ

ABSENT : Monsieur Yannick LEROY

Objet : Remboursement dépenses payées par Madame le Maire

Rapporteur : Monsieur Claude REGNIER, Adjoint au Maire

Monsieur REGNIER expose aux membres du conseil municipal, la nécessité de prendre une délibération concernant le remboursement des dépenses payées directement par Madame le Maire pour des raisons pratiques.

Le montant de cette dépense est de 83,52 € (cartes de vœux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE (1 ABSTENTION et 10 voix POUR)** cette délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le 11 Avril 2025 et affichée le 11/04/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

